FONDATION Nature & Economie

Jardin Suisse
Association suisse des entreprises horticoles

Demande de certification

Entreprise d'aménagements paysagers avec des compétences en matière de jardins naturels

---

« Nous souhaiterions faire certifier notre engagement dans l'aménagement et l'entretien des espaces verts effectué dans le respect de la nature. »

Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les données indiquées dans la présente demande de certification sont conformes et nous nous engageons à respecter tous les critères de qualité du label de la Fondation Nature & Économie.

Propriétaire

Nom de l'établissement

Numéro de membre JardinSuisse

NPA / Lieu

Date

Signature

Veuillez nous retourner ce formulaire de demande de certification dûment rempli et accompagné des documents suivants pour chacun des trois sites: plans d'ensemble des aménagements et de leurs abords, photos parlantes des différents aménagements, listes de plantes ainsi que l'attestation de formation des membres de l'équipe à l'adresse suivante :

Fondation Nature & Économie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux
ou par retour de courriel à : info@natureetconomie.ch

Coordonnées de contact

Propriétaire

Rue

NPA / Lieu

Canton

Numéro de téléphone

Adresse courriel

Informations sur les espaces verts naturels

Jardin naturel 1

Rue

NPA / Lieu

Jardin naturel 2

Rue

NPA / Lieu

Jardin naturel 3

Rue

NPA / Lieu

Remarques

Formation des membres de l‘équipe dans le domaine de l‘aménagement naturel des jardins (voir directive en page 7)

Nombre total des membres de l‘équipe

Nombre de membres de l‘équipe avec formation

Remarques

Nom du membre N°1 de l‘équipe

Formation

Remarques

Nom du membre N°2 de l‘équipe

Formation

Remarques

Nom du membre N°3 de l‘équipe

Formation

Remarques

Nom du membre N°4 de l‘équipe

Formation

Remarques

Nom du membre N°5 de l‘équipe

Formation

Remarques

Nom du membre N°6 de l‘équipe

Formation

Remarques

Surface du jardin naturel 1

Surface extérieure (surface de la parcelle moins surface du bâtiment)	**m²**

Surface proche du naturel

a Surfaces vertes proches du naturel Prairies fleuries riches en espèces, prairies maigres, prairies humides, pelouses fleuries; fauchées au maximum deux fois par an; mélanges de semences indigènes (flore d'accompagnement des champs, rudérales, ourlets de haies, etc.); surfaces rudérales, surfaces en friche; massifs d'arbustes sauvages, formations de hautes herbes, ourlets herbeux, plantations d'arbustes riches en espèces, principalement indigènes; haies ou groupes d'arbustes riches en espèces, avec des espèces d'arbustes indigènes; arbres indigènes,vieuxarbres fruitiers	**m²**
b Plans et cours d'eau ou zones humides aménagées de manière proche du naturel Biotopes humides, étangs naturels de baignade (catégories 1 à 3), ruisseaux aménagés de manière naturelle, fossés humides, bassins d'eau végétalisés avec système d'échappement pour les amphibiens, bassins de rétention d'eaux pluviales	**m²**
c Surfaces de toitures végétalisées de type naturel Toiture végétalisée de type naturel, riche en structures, extensive ou intensive. Partout où cela est possible : mise en place de substrat en variant les épaisseurs; mise en place de petites structures favorables à la faune (tas de bois mort, tas de pierres ou de sable, petits bassins et zones humides)	**m²**
d Surfaces et chemins perméables Pavages non jointoyés, revêtements de gravier, revêtements de marne, grilles-gazon	**m²**
e Surfaces de façades végétalisées de type naturel	**m²**
f Petites structures Murs en pierres sèches, piles de bois, tas de pierres, murgiers, tas de bois mort, tas de compost, tas de feuilles	**m²**
g Surfaces boisées proches du naturel Bosquets, forêts	**m²**
Somme des surfaces proches du naturel (a+b+c+d+e+f+g)	**m²**
Part des surfaces proches de l'état naturel en % de la surface environnante (taille de la parcelle - surface des bâtiments = surface environnante = 100 %)	**%**

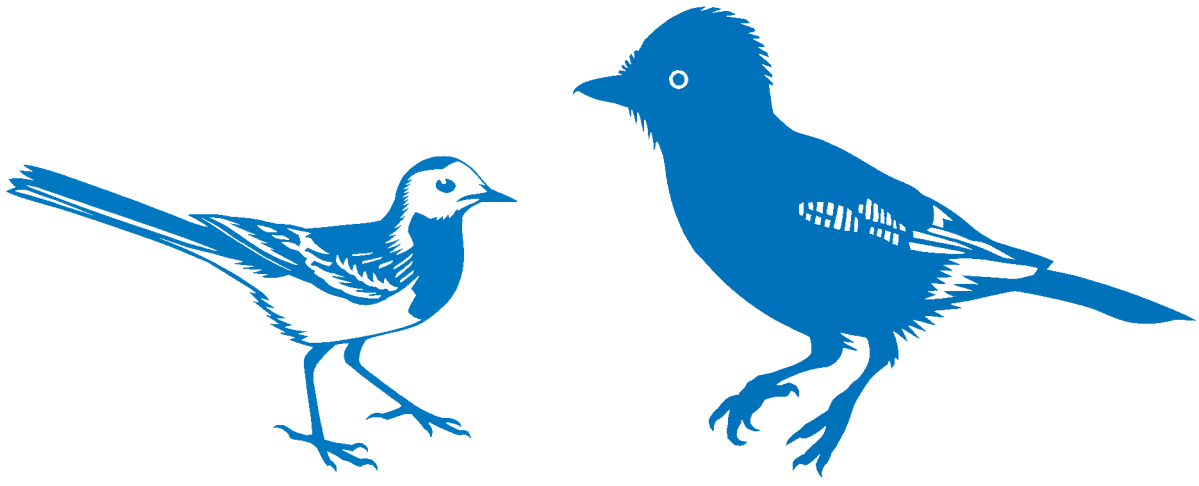

Surface du jardin naturel 2

Surface extérieure (surface de la parcelle moins surface du bâtiment)	**m²**

Surface proche du naturel

a Surfaces vertes proches du naturel Prairies fleuries riches en espèces, prairies maigres, prairies humides, pelouses fleuries; fauchées au maximum deux fois par an; mélanges de semences indigènes (flore d'accompagnement des champs, rudérales, ourlets de haies, etc.); surfaces rudérales, surfaces en friche; massifs d'arbustes sauvages, formations de hautes herbes, ourlets herbeux, plantations d'arbustes riches en espèces, principalement indigènes; haies ou groupes d'arbustes riches en espèces, avec des espèces d'arbustes indigènes; arbres indigènes,vieuxarbres fruitiers	**m²**
b Plans et cours d'eau ou zones humides aménagées de manière proche du naturel Biotopes humides, étangs naturels de baignade (catégories 1 à 3), ruisseaux aménagés de manière naturelle, fossés humides, bassins d'eau végétalisés avec système d'échappement pour les amphibiens, bassins de rétention d'eaux pluviales	**m²**
c Surfaces de toitures végétalisées de type naturel Toiture végétalisée de type naturel, riche en structures, extensive ou intensive. Partout où cela est possible : mise en place de substrat en variant les épaisseurs; mise en place de petites structures favorables à la faune (tas de bois mort, tas de pierres ou de sable, petits bassins et zones humides)	**m²**
d Surfaces et chemins perméables Pavages non jointoyés, revêtements de gravier, revêtements de marne, grilles-gazon	**m²**
e Surfaces de façades végétalisées de type naturel	**m²**
f Petites structures Murs en pierres sèches, piles de bois, tas de pierres, murgiers, tas de bois mort, tas de compost, tas de feuilles	**m²**
g Surfaces boisées proches du naturel Bosquets, forêts	**m²**
Somme des surfaces proches du naturel (a+b+c+d+e+f+g)	**m²**
Part des surfaces proches de l'état naturel en % de la surface environnante (taille de la parcelle - surface des bâtiments = surface environnante = 100 %)	**%**

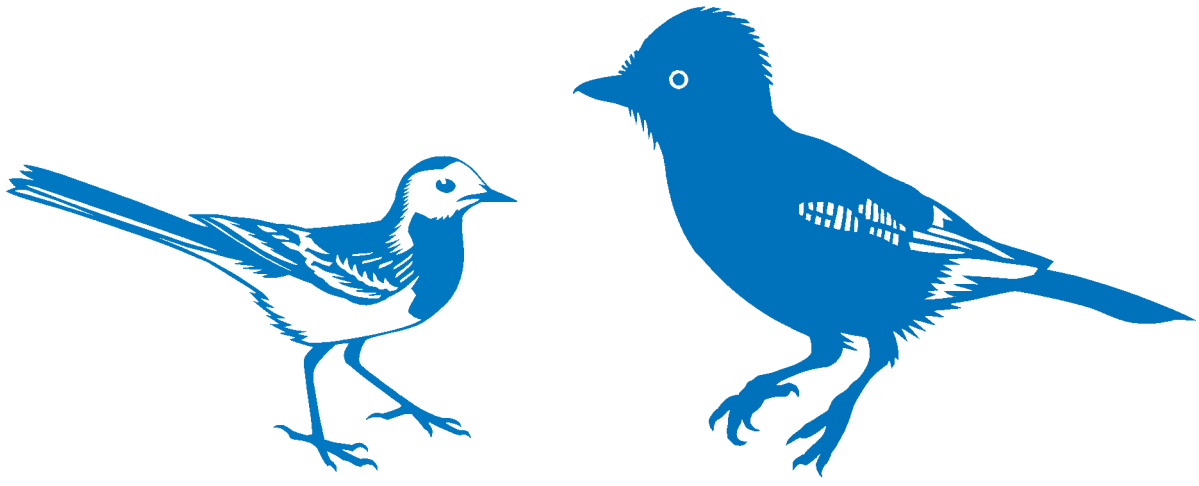

Surface du jardin naturel 3

Surface extérieure (surface de la parcelle moins surface du bâtiment)	**m²**

Surface proche du naturel

a Surfaces vertes proches du naturel Prairies fleuries riches en espèces, prairies maigres, prairies humides, pelouses fleuries; fauchées au maximum deux fois par an; mélanges de semences indigènes (flore d'accompagnement des champs, rudérales, ourlets de haies, etc.); surfaces rudérales, surfaces en friche; massifs d'arbustes sauvages, formations de hautes herbes, ourlets herbeux, plantations d'arbustes riches en espèces, principalement indigènes; haies ou groupes d'arbustes riches en espèces, avec des espèces d'arbustes indigènes; arbres indigènes,vieuxarbres fruitiers	**m²**
b Plans et cours d'eau ou zones humides aménagées de manière proche du naturel Biotopes humides, étangs naturels de baignade (catégories 1 à 3), ruisseaux aménagés de manière naturelle, fossés humides, bassins d'eau végétalisés avec système d'échappement pour les amphibiens, bassins de rétention d'eaux pluviales	**m²**
c Surfaces de toitures végétalisées de type naturel Toiture végétalisée de type naturel, riche en structures, extensive ou intensive. Partout où cela est possible : mise en place de substrat en variant les épaisseurs; mise en place de petites structures favorables à la faune (tas de bois mort, tas de pierres ou de sable, petits bassins et zones humides)	**m²**
d Surfaces et chemins perméables Pavages non jointoyés, revêtements de gravier, revêtements de marne, grilles-gazon	**m²**
e Surfaces de façades végétalisées de type naturel	**m²**
f Petites structures Murs en pierres sèches, piles de bois, tas de pierres, murgiers, tas de bois mort, tas de compost, tas de feuilles	**m²**
g Surfaces boisées proches du naturel Bosquets, forêts	**m²**
Somme des surfaces proches du naturel (a+b+c+d+e+f+g)	**m²**
Part des surfaces proches de l'état naturel en % de la surface environnante (taille de la parcelle - surface des bâtiments = surface environnante = 100 %)	**%**

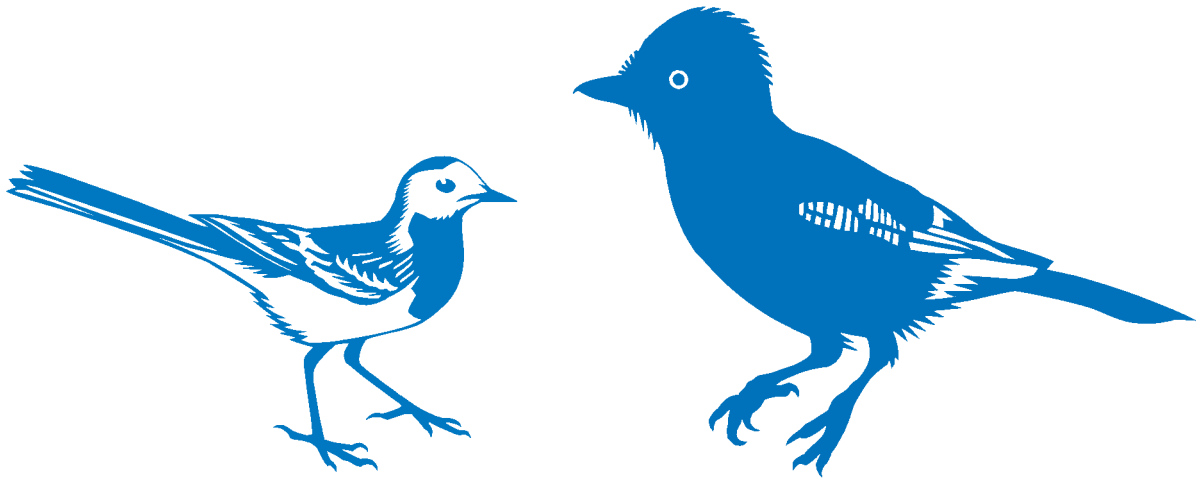

Directives pour l‘obtention du certificat

Entreprise de paysagisme avec des compétences en matière de jardins naturels

Principe

Le certificat distingue les entreprises de paysagisme qui conçoivent et entretiennent des espaces verts de manière proche du naturel. Elles apportent ainsi une contribution écologique importante à la préservation de la biodiversité et permettent aux utilisateurs d‘établir un lien vivant avec la nature.

Conditions d‘obtention du certificat

Au moment de l‘inscription, l‘entreprise de paysagisme doit présenter au moins trois espaces verts qu‘elle a aménagés au cours des trois dernières années ou qu‘elle a entretenus conformément aux directives du « jardin naturel » (p.8).

Pour chaque espace vert, les documents suivants doivent être joints au formulaire d‘inscription:

- plan d‘ensemble de l‘aménagement et de ses abords
- images pertinentes des aménagements
- une liste de plantes avec des sources d‘approvisionnement

Chaque entreprise doit présenter un nombre minimum de certificats de formation attestant que les membres de l‘équipe de l‘entreprise ont suivi une formation complète dans le domaine de l‘aménagement de jardins naturels. Les certificats de formation doivent être joints au formulaire de candidature.

Le nombre minimum de professionnels formés requis dépend de la taille de l‘entreprise :
1 à 15 membres de l‘équipe : 1 certificat
16 à 25 membres de l‘équipe : 2 certificats
26 à 35 membres de l‘équipe : 3 certificats
36 à 45 membres de l‘équipe : 4 certificats
46 à 100 membres de l‘équipe : 5 certificats
Plus de 100 membres de l‘équipe : 6 certificats

Les formations et formations continues reconnues sont les suivantes:

- Horticulture et aménagement du paysage proches de la nature, ZHAW Wädenswil
- Spécialiste de la nature et de l‘environnement, sanu
- Cours de jardinage biologique, école d‘horticulture d‘ Hünibach
- Spécialiste de la biodiversité, Jardin Suisse

Pour les entreprises spécialisées comptant au maximum 10 collaborateurs, le cours suivant est également reconnu:

- Module « Maintien des écosystèmes naturels en territoire urbanisé (BP-W22) », JardinSuisse

Lors de chaque recertification (cycle de 5 ans), huit nouveaux jardins aménagés ou entretenus de manière proche de la nature doivent être attestés.

Coûts et prestations

Le forfait de certification coûte 3‘000 francs (hors TVA). Pour les membres de Jardin Suisse, le forfait de certification s‘élève à 1‘500 francs (hors TVA).

Plus d‘informations sur les coûts annuels :

À partir de la deuxième année, une cotisation annuelle de 300 francs (hors TVA) doit être versée à la Fondation Nature & Économie. Pour les membres de JardinSuisse, la cotisation annuelle est de 150 francs (hors TVA). La cotisation annuelle prend en charge les frais de recertification, les informations complémentaires et le suivi par la fondation ainsi que l‘envoi de notre magazine clients et de notre rapport d‘activité. La résiliation de l‘adhésion est possible à la fin de chaque année.

La demande est examinée par la fondation.

En cas d‘évaluation positive, vous bénéficiez:
- d‘une plaque de certificat;
- d‘un certificat;
- de la mention de votre entreprise sur le site web de la fondation N&E et sur modulesnatures.ch;
- d‘un bref rapport avec galerie de photos dans la rubrique « Nouvelle certification » et liste dans la rubrique “Toutes les aires” sur le site Internet de la Fondation Nature & Économie;
- de la rédaction d‘un communiqué de presse et information des médias régionaux, des communes et des cantons par la fondation;
- du droit d‘utiliser le prix et le logo de la fondation à des fins publicitaires pendant la durée de la certification.

Critères pour la distinction proche du naturel

Exigences minimales

1 Au moins 30 % des surfaces extérieures sont aménagées et entretenues de manière naturelle. Peuvent être comptabilisées comme surfaces proches du naturel :

- les eaux stagnantes ou courantes et les zones humides aménagées de manière naturelle (biotopes humides, piscines naturelles de catégories 1 à 3, cours d'eau aménagés de manière naturelle, fossés humides, bassins d'eau végétalisés avec possibilité de sortie pour les amphibiens, bassins d'eau de pluie et bassins de rétention)
- arbres indigènes et vieux arbres fruitiers
- haies ou groupes d'arbustes riches en espèces avec des espèces d'arbustes indigènes
- Plantations d'arbustes sauvages, de hautes herbes, d'ourlets herbeux, de plantes vivaces riches en espèces, principalement indigènes
- prairies fleuries riches en espèces, prairies maigres, prairies humides, pelouses fleuries, mélanges de graines indigènes (flore d'accompagnement des cultures, rudérales, ourlets de haies, etc.)
- bosquets, parcelles de forêt
- Zones rudérales, friches
- toits plats proches de l'état naturel, riches en structures, végétalisés, extensifs et intensifs (ne doit pas dépasser max.représentent un quart des 30 % de surfaces proches de l'état naturel ; plus n'est pas pris en compte)
- chemins et places non imperméabilisés (pavés à joints ouverts, revêtements de gravier, revêtements de marne, dalles de gazon)
- façades végétalisées proches de la nature
- Murs de pierres sèches (construits entièrement sans béton ni mortier avec fondation en gravier et remblayage avec du gravier perméable)
- Bandes de bois, tas de pierres, tas de bois mort, compost, tas de feuilles mortes

2 Les surfaces proches de l'état naturel sont plantées d'espèces indigènes et adaptées au site, voir Flora Helvetica ou infoflora.ch. Les variétés ne sont pas prises en compte. Nous recommandons d'utiliser des plantes de production indigène.

3 Aucun biocide (herbicide, pesticide) ni engrais minéral n'est utilisé dans l'ensemble du jardin.

4 Les prairies semi-naturelles sont fauchées au maximum deux fois par an.

5 Les chemins et les places sont recouverts de revêtements de sol perméables d'origine régionale (trajets de transport courts, emplois locaux).

Recommandations

- Lorsque l'utilisation de produits phytosanitaires ou d'engrais est inévitable, on utilise des produits ménageant les organismes utiles ainsi que des engrais naturels.
- Les néophytes envahissantes ne seront pas plantées sur l'ensemble du site, les existantes devraient être éliminées (www.infoflora.ch/fr/neophyten oder www.neophyten-schweiz.ch).
- Les substrats contenant de la tourbe sont à proscrire. Ceux-ci doivent être remplacés par des alternatives.
- Les plantes cultivées biologiquement en Suisse sont à privilégier.
- Utiliser des carburants respectueux de l'environnement.
- Dans la mesure du possible, les espaces proches de l'état naturel doivent être reliés entre eux.
- Petits animaux et oiseaux : éviter les clôtures infranchissables, tendre correctement les filets dans les jardins potagers et prendre garde aux vitres et aux oiseaux.
- Des nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris.
- Coins pour loirs, écureuils et hérissons.
- Créer et entretenir des potagers de manière biologique.
- Dans la mesure du possible, des habitats sont créés pour les animaux sauvages.

Partenaires
Office fédéral de l'environnement OFEV, Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASBG,
Migros, Losinger Marazzi AG, Winkler & Richard AG, JardinSuisse